

## Résolutions adoptées par la dixième assemblée générale de l'UICN

New Delhi, 1969

### 8. Parc National des Volcans (Rwanda)

**Constatant** que le Parc National des Volcans, situé à la frontière nord du Rwanda, habitat du Gorille de Montagne, est menacé dans son existence même par une déforestation toujours croissante, due à des récentes plantations de pyrèthre dans ses confins mêmes, chassant les pasteurs toujours davantage vers l'intérieur du Parc,

**ayant appris** que ces champs de pyrèthre sont aménagés par le Fonds Européen de Développement (Communauté économique européenne), compromettant ainsi les beautés naturelles du Parc, sa valeur scientifique incomparable et son importance grandissante pour le tourisme mondial;

la 10<sup>e</sup> Assemblée générale de l'UICN réunie à La Nouvelle-Delhi en novembre 1969

**invite** le Gouvernement de la République du Rwanda, ainsi que la Commission de la Communauté Européenne, à faire tout pour arrêter la dévastation du Parc National des Volcans et à faire respecter ce sanctuaire d'un des primates les plus rares et les plus précieux de la création.